

AGENDA 21 à LARGENTE

Un Agenda 21 scolaire repose sur la mise en œuvre d'un programme d'actions concrètes au sein d'un établissement, dans le cadre d'une démarche de concertation et dans l'optique de l'Education au Développement Durable, afin d'améliorer la prise en compte de l'environnement et de favoriser les comportements solidaires. Ces actions répondent à des problématiques identifiées à l'échelle de la collectivité scolaire, mais aussi plus largement à l'échelle du territoire.

Ainsi, l'Agenda 21 met en cohérence différentes actions, il incite à en développer de nouvelles, dans le cadre d'un projet fédérateur inscrit dans le projet d'établissement et propre à susciter l'adhésion de toute la communauté.

Du global au local

La Conférence de Rio en 1992 (appelée aussi «Sommet de la Terre») a réuni 172 chefs d'Etat et de gouvernement et a permis une prise de conscience, au niveau mondial, des effets de nos modes de développement : écart toujours plus important entre les pays du Nord et les pays du Sud, entre les plus riches et les plus pauvres, dommages croissants à notre environnement, épuisement des ressources naturelles... La nécessité d'un développement durable, **c'est-à-dire conciliant l'équité sociale, la préservation de l'environnement et l'efficacité économique**, a été consacrée.

Une liste de principes d'action permettant la mise en œuvre de ce concept de « développement durable » a été élaborée : c'est le « Programme d'actions pour le 21e siècle » encore appelé « Agenda 21 planétaire ». L'agenda planétaire a été depuis décliné à différentes échelles, allant du niveau national - en juin 2003 la France a adopté une stratégie nationale en faveur du développement durable - au niveau local - quelques collectivités ont engagé la mise en place d'Agendas 21 locaux.

Eduquer au développement durable

L'Education Nationale a clairement décidé, à partir de 2004 - cf Circulaire N°2004-110 du Ministère de l'Education Nationale du 8 juillet 2004 - de donner une « dimension pédagogique nouvelle à l'éducation à l'environnement en l'intégrant dans une perspective de développement durable ». Selon cette circulaire, les élèves doivent bénéficier, depuis la rentrée scolaire 2004, d'une « éducation à l'environnement pour un développement durable qui leur assurera une formation progressive tout au long de leur cursus scolaire ». En octobre 2011 le Ministère lance la troisième phase de généralisation de l'éducation au développement durable (cf Circulaire N°2011-186 du 24-10-2011) qui porte sur 3 volets : inclure le développement durable dans tous les programmes, former les enseignants, multiplier les démarches de développement durable dans les établissements.

Dans ce contexte, la mise en œuvre d'un Agenda 21 d'établissement, non seulement donne une cohérence aux actions déjà entreprises dans les établissements, mais permet aussi d'aller plus loin. Elle permet une prise de conscience du rôle de chacun des acteurs de l'établissement sur l'évolution environnementale, sociale et économique du monde.

L'élaboration et la mise en œuvre d'un Agenda 21 d'établissement dans un établissement sont, par principe, une démarche volontaire dans laquelle s'engage l'ensemble de la communauté scolaire de l'établissement.

Si son contenu se veut ambitieux et propre à soulever l'enthousiasme, il doit néanmoins être adapté en fonction des capacités locales et des compétences propres des différents acteurs concernés.

L'action pourra ainsi être limitée, dans un premier temps, à des opérations ciblées, susceptibles de susciter un effet d'entraînement. L'Agenda 21 pourra par la suite intégrer des actions nouvelles, démonstratrices de la volonté de l'établissement d'élargir la démarche.

L'Agenda 21 d'établissement s'inscrit par ailleurs dans une dynamique territoriale plus vaste. En ce sens, il ne constitue pas un programme d'actions isolé mené par un collège. Il faudrait plutôt le considérer comme une des pièces d'un vaste puzzle, d'abord au sein de son territoire, et plus largement au niveau planétaire. Dans cette perspective, l'Agenda 21 d'établissement peut s'intégrer aux Agendas 21 locaux.

L'Agenda 21 à Largente

Septembre 2013 : Constitution d'un comité de pilotage

Année 2013-2014 : phase 1 de la démarche diagnostic (étape 1.2) et choix des axes prioritaires (trois pour commencer) (étape 1.3)

A partir de septembre 2014 : mise en œuvre généralisée

Juin 2015 : première évaluation complète

La démarche proposée pour mettre en œuvre un Agenda 21 d'établissement est la suivante :

- 1.1 Mobiliser les acteurs et organiser l'action
- 1.2 Etablir un inventaire des actions réalisées ou en cours
- 1.3 Choisir les thématiques à aborder en priorité dans le cadre de l'Agenda 21
- 2.1 Réaliser des diagnostics pour les thématiques retenues
- 2.2 Fixer des objectifs et programmer des actions
- 2.3 Définir les outils utilisés pour le suivi
- 2.4 Rédiger l'Agenda 21 d'établissement
- 3.1 Réaliser les actions
- 3.2 Evaluer la démarche pour l'amélioration continue

PHASE 1 : Préparation

Etape 1.1 : Mobiliser les acteurs et organiser l'action.

- Il s'agit de sensibiliser les acteurs de l'établissement au développement durable, de leur faire comprendre ce qu'est un Agenda 21 et la manière de le mettre en œuvre. Cette étape permet en outre de recenser les personnes intéressées par la démarche. Une réunion d'information est organisée au sein de l'établissement afin d'informer la communauté scolaire du lancement de la démarche.
- A l'issue de cette intervention, un comité de pilotage pourra être constitué au sein de l'établissement à partir de volontaires. Idéalement, il devrait regrouper des représentants des enseignants, des personnels administratifs et techniques, des élèves et de toutes autres personnes liées à la vie de l'établissement. D'autre part, il est indispensable de désigner un animateur/coordonateur de projet qui aura en charge, entre autres, la coordination des groupes de travail et le suivi des actions de l'Agenda 21.
- Enfin, l'engagement dans une démarche Agenda 21 devrait être intégré dans le projet d'établissement. Dans ce cadre, l'Agenda 21 n'est plus alors à considérer comme une action particulière et ponctuelle mais comme la mise en cohérence de ce qui se fait déjà et de ce qui est à venir dans la perspective du développement durable. Chaque action trouve alors sa place au sein d'un projet global qui lui donne un sens.
- Pour mener à bien l'étape de sensibilisation, l'établissement peut réaliser une enquête auprès de l'ensemble de la communauté scolaire : les enseignants, les personnels administratifs et techniques, les élèves et les parents (voir fiche outil page 86 du doc. Alsace). Cette enquête a pour objectif à la fois d'informer du lancement de la démarche (étape 1.1) mais aussi de permettre à chacun de s'exprimer sur les thématiques qui semblent prioritaires à traiter (voir ci-après, étape 3.1).

Etape 1.2 : Etablir un inventaire des actions réalisées ou en cours.

- Il s'agit de réaliser un inventaire de l'ensemble des actions déjà menées au regard des différents thèmes que recouvre le développement durable, mais aussi en terme de démarche participative (gouvernance). L'objectif est de mettre en perspective les actions déjà menées afin de les pérenniser et de les enrichir, et de révéler des opportunités d'actions nouvelles.

Cet inventaire, coordonné par le comité de pilotage, est réalisé par l'ensemble des personnes intéressées par l'Agenda 21 (voir fiche outil n°4). La lecture des fiches thématiques de ce guide peut servir d'appui à cette première réflexion (exemples d'actions susceptibles d'être menées dans des établissements).

Etape 1.3 : Choisir les thématiques à aborder dans l'Agenda 21.

Une phase d'information et de concertation est à réaliser à cette étape du projet pour définir les thématiques que le collège souhaite aborder dans son Agenda 21. Il peut s'agir de thématiques ayant déjà fait l'objet d'actions mais aussi de thématiques qui n'ont pas encore été abordées dans l'établissement.

Au niveau des élèves, l'enquête peut avoir lieu en heure de «Vie de classe» avec le professeur principal. Elle peut se faire de deux manières : soit chaque élève complète un questionnaire, soit un seul questionnaire est complété pour l'ensemble de la classe.

Il est recommandé de se concentrer sur deux ou trois thématiques prioritaires, qui pourront faire ainsi l'objet de programmes d'actions coordonnés impliquant tous les membres de la communauté scolaire. Une fois la démarche Agenda 21 ancrée dans le fonctionnement de l'établissement, il sera possible d'aborder d'autres thématiques complémentaires.

PHASE 2 : Elaboration de l'Agenda 21.

Etape 2.1 : Réaliser des diagnostics thématiques.

- Afin de définir des objectifs opérationnels pour chaque thématique choisie, il est important de connaître la situation de l'établissement, non seulement à partir de données objectives, mais aussi telle qu'elle est ressentie subjectivement par les membres de l'établissement : c'est le rôle du diagnostic thématique.
- C'est à partir de cette vision partagée de la situation qu'il sera possible de révéler les forces, les faiblesses et les opportunités propres au collège pour chaque thématique étudiée.
- Deux choix s'offrent à vous pour la réalisation de ces états des lieux : -la réalisation en interne (par les élèves et les groupes de travail), ce qui représente des avantages non seulement économiques mais surtout pédagogiques. Les fiches thématiques de ce guide peuvent alors servir de base de réflexion.

Etape 2.2 : Fixer des objectifs et programmer des actions.

Une fois les cibles définies, un programme d'actions fixant des objectifs concrets, réalistes et cohérents peut être élaboré (voir exemple de programme d'actions - voir fiche outil pages 91 et 95 du doc. Alsace).

Le programme d'actions est défini collectivement :

- soit en comité de pilotage grâce à l'ensemble des éléments collectés lors des étapes précédentes,
- soit plus largement en groupes de travail rassemblés par exemple à l'occasion d'une journée banalisée ou d'une journée dite de « solidarité ».

- Pour chaque action, une fiche action est élaborée (voir fiche outil page 103 du doc Alsace)

Elle prévoit :

- la ou les cibles visées,
- la description des actions à mener pour atteindre l'objectif que l'on se fixe,
- la ou les personnes responsables ;
- l'attribution des moyens humains, techniques et financiers ;
- le calendrier de réalisation (court ou moyen terme) ;
- les indicateurs à utiliser pour le suivi des actions et l'organisation du tableau de bord.

Etape 2.3 : Définir les outils utilisés pour le suivi.

- Les indicateurs de suivi permettent d'apprécier l'évolution d'une action entreprise. Ils doivent toujours être pragmatiques et définis avant la mise en œuvre des actions. Ces indicateurs de développement durable viennent ainsi compléter les indicateurs de pilotage déjà mis en place par le chef d'établissement.

- Dans un but de traçabilité et de reproductibilité, il est utile de conserver dans un classeur unique une trace écrite de ce qui a été réalisé, en précisant qui l'a réalisé et comment. L'ensemble des acteurs est alors capable d'apprécier le travail effectué, et la transmission est facilitée en cas de mobilité professionnelle de l'un des membres du groupe projet.

Etape 2.4 : Rédiger l'Agenda 21 d'établissement.

A ce stade, la rédaction de l'Agenda 21 de l'établissement permet de mettre en perspective le travail réalisé. Ce document officiel rappelle l'organisation, la méthodologie adoptée et synthétise les états des lieux réalisés, les objectifs fixés et les actions programmées.

- Il scelle et formalise l'engagement de l'ensemble des parties prenantes de l'établissement à réaliser les actions programmées. A ce titre, il doit être incorporé par le chef d'établissement dans le projet d'établissement et validé par le conseil d'administration.

PHASE 3 : Mise en oeuvre de l'Agenda 21.

Etape 3.1 : Réaliser les actions.

Etape 3.2 : Evaluer la démarche pour l'amélioration continue.

- Le calendrier de réalisation et les indicateurs de suivi permettent de savoir si les objectifs fixés initialement ont été atteints ou s'il existe des écarts. Dans ce dernier cas, une analyse devrait mettre en évidence les difficultés inattendues, pour envisager les solutions susceptibles de les lever.
- Outre ce suivi action par action, une évaluation générale de la démarche peut avantageusement être réalisée par le comité de pilotage, selon des échéances définies dans le calendrier (par exemple deux fois par an). Elle permet de mettre en évidence des insatisfactions quant à la démarche adoptée et de l'amender si nécessaire. Elle peut également soulever des questions quant aux conséquences de l'Agenda 21 sur les dimensions sociales, environnementales et économiques de l'établissement et aussi sur sa démarche participative et éducative. Ce retour constitue ainsi l'occasion de définir ce qu'est le développement durable et de porter un regard critique sur le projet.

Les sept règles d'or :

1. Donnez un sens à votre projet

L'Agenda 21 doit être cohérent avec le projet d'établissement : il s'aligne sur celui-ci ou entraîne sa « redéfinition » à la lumière de nouvelles perspectives.

2. Impliquez tout le monde

L'Agenda 21 est l'affaire de tous. Il doit créer une dynamique participative, susciter l'adhésion. Incitez les différents acteurs à s'impliquer dans le choix des actions et leurs applications.

3. Mettez en place un dispositif de suivi

4. Faites preuve de souplesse

Veillez à ce que votre Agenda 21 soit adaptable en cours de route, en fonction de l'évolution de la situation et des bénéfices de l'apprentissage collectif. Un bon programme de développement durable doit pouvoir s'accommoder de possibilités inattendues et novatrices... ou faire face à des difficultés imprévues !

5. Inscrivez votre projet dans la durée

Faites en sorte que votre projet devienne un principe permanent dans la vie de l'établissement, par la pédagogie, l'écoute et la communication. N'hésitez pas à renouveler régulièrement votre message de sensibilisation.

6. Faites connaître vos bonnes pratiques

7. Etablissez des partenariats.

Fiches thématiques et actions

- | | |
|-----------------------------|--|
| • Communication | • Achats et Consommation |
| • Air intérieur | • Alimentation |
| • Bâtiments scolaires | • Bruit |
| • Déchets | • Eau |
| • Energie | • Métiers et orientation professionnelle |
| • Milieu naturel | • Prévention des risques |
| • Santé / bien-être | • Solidarité locale |
| • Solidarité internationale | • Transports |

Lors de la conférence de Rio en 1992, 27 thèmes ont été proposés dans le cadre de l'Agenda 21. Les thèmes non traités dans ce document sont ceux qui paraissent les moins adaptés au contexte des établissements secondaires, comme par exemple : agriculture et forêt, vacances-tourisme-loisirs...

De fait, la liste des thématiques présentée ci-après n'est pas exhaustive et il est tout à fait possible de s'intéresser à d'autres thématiques.

En outre, ces thématiques sont interdépendantes : le thème de l'énergie peut par exemple être abordé via la consommation énergétique des bâtiments scolaires ou à partir d'une action sur les transports...

La communication doit permettre de tenir les acteurs régulièrement informés de l'avancée de la démarche développement durable dans le collège : elle permet d'optimiser le fonctionnement de cette démarche.

Il s'agit également de se préparer aux demandes d'informations et d'informer sur le concept de développement durable en général et sur l'Agenda 21 de l'établissement en particulier.

Dans ce domaine, « surfer » sur un événement comme la semaine du développement durable ou la semaine autrement peut être une bonne idée, pour bénéficier d'un effet boomerang, en termes de moyens humains et matériels disponibles, de communications et retombées médiatiques, d'impacts, d'accès à un stand ou à un lieu d'exposition, etc. Au démarrage d'une action, ces événements sont également l'occasion d'amorcer le débat avec les membres de l'établissement.

De plus, les 3° assises nationales de l'EDD qui ont eu lieu à Lyon en mars 2013 ont retenu 11 thèmes prioritaires :

Eau

Un plan d'actions pour faire comprendre le lien entre nos actes individuels et leurs conséquences globales sur la ressource en eau, sur l'environnement et sur la santé, en s'appuyant sur la notion de bien commun

Climat et Energie

Un argumentaire pour intégrer un volet éducatif dans les politiques territoriales en vue de la transition énergétique.

Biodiversité

Un plan d'actions pour contribuer à la sensibilisation et la formation des acteurs de l'aménagement du territoire pour faire progresser leur culture de la nature.

Santé et Environnement

Un plan d'actions pour tirer le meilleur parti des expériences menées autour du jardin comme support pour éduquer à la santé environnementale.

Villes et territoires durables

Un plan d'actions pour favoriser l'implication citoyenne dans l'aménagement du territoire à travers des démarches éducatives.

Alimentation

Un plan d'actions pour accompagner les changements des modes de vies et pratiques agricoles dans une perspective de développement durable.

Consommation et production responsables

Un plan d'actions pour accompagner les changements de comportement pour une consommation responsable, dans la durée, au plus proche des personnes et dans leur quotidien.

Place aux jeunes

Construire avec les jeunes un plan d'actions pour faciliter leur participation aux démarches de développement durable.

Tous acteurs

Un argumentaire pour permettre à chacun de travailler autrement en intégrant l'EEDD dans les formations professionnelles initiales et continues.

Gouvernance

Un argumentaire pour la reconnaissance de l'intérêt général de l'EEDD dans les territoires pour consolider les partenariats entre secteur associatif et pouvoirs publics.

Valeurs et éthique

Un texte de positionnement sur l'éthique de l'EEDD entre le temps long de l'éducation au choix et l'urgence du changement de comportement.

Fiche 1 : Communication

Faites l'inventaire des actions réalisées.

- Un système d'affichage est-il en place dans le collège ?
- Possédez-vous des boîtes à idées, un journal interne ?
- Avez-vous déjà demandé aux élèves ou parents s'ils se sentent concernés par la protection de l'environnement ? L'éthique ? La responsabilité sociale ?
- Les élèves et parents d'élèves vous interrogent-ils sur les mesures prises en matière de développement durable dans votre collège ?
- Avez-vous organisé des actions lors d'événements médiatiques comme la semaine du développement durable ou la semaine de la mobilité ?

Fixez des objectifs

- Favoriser la communication entre tous les membres de l'établissement (élèves, équipes pédagogiques, personnels administratifs et techniques, parents d'élèves) ;
- Sensibiliser les acteurs de l'établissement au développement durable ;
- Informer sur la démarche d'Agenda 21 ;
- Garantir la lisibilité ainsi que l'appropriation par l'ensemble de la communauté scolaire des actions et résultats du projet Agenda 21 de l'établissement.

Quelques exemples d'actions concrètes

- Développer et adapter des supports de communication pour relayer au plus grand nombre l'information sur le développement durable et l'Agenda 21 de l'établissement, en interne comme en externe (journal interne, affichage, portes ouvertes, conférences, publications dans les journaux locaux...) ;
- Créer des outils de communication spécifiquement dédiés à votre démarche Agenda 21 (site Internet, messagerie, forum) ;
- Mettre en place un outil permanent d'échanges autour des questions relatives au développement durable (tableau d'affichage libre expression, tableau d'affichage images chocs et réactions...) ;
- Organiser une exposition sur les thèmes touchant au développement durable ;
- Créer des panneaux de communication pour les groupes de travail thématique ;
- Organiser et participer à des conférences et des réunions de vulgarisation sur le développement durable ;
- Présenter ses projets sur le site www.eduquer-au-developpement-durable.com afin de faire partager ses expériences et trouver de nouvelles idées.

Des ressources

- Semaine du développement durable (avril) www.semainedudeveloppementdurable.gouv.fr
- Semaine de la réduction des déchets (novembre) www.reduisonsnosdechets.fr
- La semaine du goût (octobre) www.legout.com/home.php
- La semaine de la solidarité internationale (novembre) - www.lasemaine.org
- La quinzaine du commerce équitable (avril-mai) - www.quinzaine-commerce-equitable.com/
- L'école agit (suite au Grenelle de l'environnement) - www.lecoleagit.fr
- Journée mondiale de l'environnement (juin) - www.unep.org/wed/2008/french/
- Journée mondiale de l'eau (mars) www.unesco.org/water/water_celebrations/index_fr.shtml
- Journée mondiale de la consommation (mars) - www.consumersinternational.org/
- Durable.com : <http://annuaire.durable.com/developpement-durable/pyrenees-atlantiques-94/1>

Fiche 2 : Achats et consommation

En tant que consommateurs, nous avons des responsabilités. Nous pouvons modifier nos choix pour contribuer à un développement durable en consommant moins et mieux, en respectant l'environnement (achats verts ou éco-responsables), les droits sociaux (achats éthiques), en étant plus solidaires avec les pays du Sud (achats équitables), en favorisant le développement économique local (achats de proximité).

Au-delà des achats de l'établissement lui-même, l'information et la sensibilisation des élèves dans ce domaine peuvent les inciter à être des consommateurs plus responsables. Cette démarche d'exemplarité crédibilise la démarche d'Agenda 21.

Faites l'inventaire des actions réalisées

- Des réflexions ont-elles déjà été menées au sein de l'établissement sur la thématique des achats (achats de produits, de fournitures, de matériels...) ?
- Incitez-vous les acteurs de l'établissement à réduire leur consommation ?
- Au moment de choisir un équipement, tenez-vous compte de sa consommation en eau, en énergie ou en "consommables" (cartouches, gobelets en plastique...) ?
- Connaissez-vous la provenance de vos produits, leurs modalités de fabrication ? Connaissez-vous la signification des labels pouvant figurer sur les produits ?
- Y a-t-il eu des actions de sensibilisation des élèves dans ce domaine ?
- Des actions d'achat responsable ont-elles été menées au sein de l'établissement ?
- Que faites-vous de vos matériels usagés (mobilier, ordinateurs, livres...) ? Demandez-vous à vos fournisseurs une clause de reprise du matériel usagé, des emballages ou des cartouches de toner ?
- Consommez-vous des produits issus du commerce équitable ou de l'agriculture locale (en restauration...) ?

Réalisez un diagnostic

- Déterminez les achats sur lesquels l'établissement peut agir (analyse des procédures d'achat et évaluation des possibilités d'action).
- Identifiez les catégories de produits achetés par l'établissement présentant des enjeux économiques / environnementaux / sociaux.
- Identifiez les postes d'achats les plus porteurs pédagogiquement pour promouvoir des attitudes et des comportements d'achats responsables au sein de l'établissement, et/ou de la part des élèves eux-mêmes.
- Analysez vos comportements d'achats en fonction des critères d'achat responsable.

Fixez des objectifs

- Diviser la consommation de papier par deux en 2 ans.
- Identifier et utiliser des produits d'entretien moins polluants.
- Connaître et faire connaître la signification

Quelques exemples d'actions concrètes

- Réutiliser le côté vierge des papiers usagés (imprimés, brouillons, pièces de courrier interne, erreurs de photocopie, documents non utilisés ...)
- Régler par défaut les imprimantes et les photocopieurs sur une duplication en recto verso et sur l'impression de deux pages ou davantage sur un seul côté de feuille ;
- Réaliser une liste de circulation intra et Internet pour la communication (sans impression systématique) ;
- Choisir des matériels durables et facilement réparables ;
- Utiliser les ressources et l'énergie de manière efficace (dispositifs d'économie d'eau dans les appareils sanitaires ; imprimantes recto-verso munies d'une touche éco ; lampes basse consommation...)
- Proposer des produits issus du commerce équitable ou de producteurs locaux et bio (cantine, foyer des élèves, salle des professeurs) ;
- Favoriser les circuits d'approvisionnement locaux et respectueux de l'environnement ;
- Mettre en place une réflexion sur les demandes de fournitures scolaires émanant des enseignants.

Partenaires et outils

- Site du conseil général : <http://www.cg64.fr/tags/developpement-durable>
- Guide de l'achat public éco-responsable.
http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/guide_achats_publics_eco_responsables.pdf
- Site de l'administration éco-responsable :
www.ecoresponsabilite.ecologie.gouv.fr
- Site de l'association " Consodurable " :
www.consodurable.fr/
- Site L'Etat à votre service en Pyrénées-atlantiques, volet ecoresponsabilité

http://www.qualif.pyrenees-atlantiques.pref.gouv.fr/sections/actions_de_l_etat/environnement_et_dev/eco-responsabilite/

Fiche 3 : Air intérieur

L'air est l'un des éléments essentiels à la vie. Le manque d'informations sur l'état de la pollution de l'air intérieur dans les bâtiments est aujourd'hui un handicap pour définir des mesures efficaces de prévention et de réduction des pollutions.

Le maintien d'une bonne qualité de l'air intérieur dans les écoles est particulièrement important. Lorsqu'elle est mauvaise, la qualité de l'air intérieur peut affecter la santé des élèves et du personnel.

Faites l'inventaire des actions réalisées

- Connaissez-vous les principales sources de pollution de l'air intérieur ?
- Avez-vous informé les élèves et le personnel que la qualité de l'air est parfois plus mauvaise à l'intérieur qu'à l'extérieur et peut affecter la santé humaine ?
- Vous assurez-vous que le système de chauffage, de ventilation ou de climatisation (CVC) est exploité correctement et entretenu régulièrement ?

Réalisez un diagnostic

- Identifiez, à partir des fiches produits ou en demandant des informations aux fournisseurs, les sources de polluants atmosphériques potentiels (produits de laboratoire, ameublement, produits d'entretien, pesticides, imprimantes et photocopieuses, appareils de chauffage, moisissures, bactéries, virus) ;
- Faites évaluer la pollution atmosphérique dans les salles des classes une fois par an et comparez à des valeurs de référence ;
- Révissez les cycles opérationnels du système de chauffage, ventilation et climatisation (CVC)
- Identifiez les éventuels problèmes de santé liés à la pollution atmosphérique.

Fixez des objectifs

- Limiter les sources de pollution en favorisant l'achat de produits non polluants (meubles, produits d'entretien, etc.) ;
- Limiter les émissions polluantes en modifiant les comportements (limiter les surconsommations et fixer les règles de manipulation des produits polluants) ;

Quelques exemples d'actions concrètes

- Réaliser une exposition traitant de l'impact de la qualité de l'air intérieur sur l'environnement et la santé ;
- En l'absence d'un système de ventilation mécanique, aérer régulièrement les locaux (environ 5 minutes toutes les 3 heures) ;
- Entretien et remplacer régulièrement les filtres de votre installation d'aération pour une efficacité prolongée
- Sensibiliser et informer le personnel technique afin qu'il acquière une meilleure connaissance des diverses unités de ventilation de l'école et des systèmes qui desservent les différentes salles ;
- Éviter la surconsommation de produits d'entretien ou le mauvais usage de produits chimiques pour combattre les insectes et animaux indésirables ;
- Aménager les classes de façon à ce que le personnel d'entretien puisse nettoyer facilement
- Surveiller l'apparition de fuites d'eau et les signaler rapidement pour éviter l'apparition de moisissures (risque d'allergies, d'asthme) ;
- Sensibiliser au problème du tabagisme ;
- Mettre en place des plantes qui améliorent la qualité de l'air intérieur.

Partenaires et outils

- ADEME : www.ademe.fr
- Observatoire de la qualité de l'air intérieur : www.air-interieur.org
- Surveillance de la qualité de l'air en Aquitaine : <http://www.airaq.asso.fr/>

- Association Plant'airpur - promotion de l'utilisation des plantes pour l'amélioration de la qualité de l'air intérieur : www.plantairpur.fr

Fiche 4 : Alimentation

Notre mode d'alimentation a un impact sur notre santé, sur l'environnement et sur les situations sociales : la progression de l'obésité montre par exemple qu'il importe de donner de bonnes habitudes alimentaires aux enfants. Les aliments que nous consommons soulèvent en outre le problème de leur production (excès d'engrais, de produits phytosanitaires, épuisement des sols, exploitations des paysans de certains pays...).

Le thème de l'alimentation donne ainsi l'opportunité d'agir à plusieurs niveaux.

Faites l'inventaire des actions réalisées

- Avez-vous déjà réalisé des actions en lien avec l'alimentation (initiation au goût, sensibilisation à la qualité des produits, semaines thématiques,...) ?
- Faites-vous vérifier vos menus par un professionnel de la nutrition ?
- Proposez-vous des produits biologiques ou équitables à la cantine, des produits locaux, des produits de saison à la cantine dans la salle des professeurs, la cafétéria ou le foyer ?
- Avez-vous mené des actions en vue de limiter les surplus de cantine ?

Réalisez un diagnostic

- Évaluez le nombre d'élèves qui viennent au collège sans prendre de petit-déjeuner ;
- Identifiez et quantifiez les différentes sources de denrées alimentaires dans le collège (cantine, cafétéria, salle des profs,...) ;
- Évaluez l'impact de ces consommations sur l'environnement tout au long de leur cycle de vie : production, conservation, emballage, transport, élimination des déchets ;
- Quantifiez les déchets de cantine
- Connaissez-vous le nombre de km parcourus par un repas en moyenne sur l'année, le pourcentage de l'approvisionnement local, les émissions de gaz à effet de serre suivant la composition des menus ...?

Fixez des objectifs

- Sensibiliser les élèves à la diététique : comment constituer un repas équilibré ;
- Faire connaître et respecter les recommandations de la Circulaire du 25 juin 2001 : « composition des repas servis en restauration scolaire et sécurité alimentaire » ;
- Sensibiliser les élèves et le personnel de l'établissement à la saisonnalité des produits, à leurs modes de conservation, de transport
- Augmenter la proportion de produits de saison produits localement dans les repas servis à la cantine ;
- Introduire des produits issus de l'agriculture biologique et/ou du commerce équitable dans l'établissement ;
- Diminuer de 50 % la quantité de déchets de cantine.

Quelques exemples d'actions concrètes

- Informer et sensibiliser à la qualité et au caractère saisonnier des produits ;
- Initier au goût ;
- Organiser des semaines thématiques ;
- Organiser des sorties chez les producteurs locaux ;
- Prendre en compte les aspects diététiques, environnementaux et éthiques pour l'achat des produits destinés à la cafétéria et à la salle des professeurs ;
- Sensibiliser le personnel de cantine à la réduction et à la gestion des déchets ;
- Proposer des menus adaptés à certaines pathologies (diabète, allergies ...) ;
- Organiser une course contre la faim.

Partenaires et outils

- Semaine du goût www.legout.com/home.php
- Plan national nutrition santé – mangerbouger.fr/
- UN PLUS BIO - association nationale qui accompagne les établissements souhaitant introduire une « alimentation de qualité » dans leur restauration - www.unplusbio.org
- Réchauffement climatique : combien de gaz à effet de serre dans votre assiette ?
<http://www.manicore.com/documentation/serre/assiette.html>
- Course contre la faim - www.actioncontrelafaim.org/mobilisation/evenementssolidaires/course-contre-la-faim/

Fiche 5 : Bâtiments scolaires

La qualité des bâtiments a un impact sur le cadre de vie, les conditions de travail, l'environnement et la consommation d'énergie. Toute construction dans l'enceinte de l'établissement peut donc être appréhendée du point de vue du développement durable. Le collège, qui a la charge de l'entretien de ses bâtiments, peut ainsi agir à plus d'un titre.

Faites l'inventaire des actions réalisées

- Réalisez-vous des améliorations régulières en rapport avec le cadre de vie dans l'établissement (peintures, plantations, décoration...) ?
- Les élèves participent-ils aux différents travaux de rangement et de nettoyage des classes ?
- L'organisation de chaque local convient-elle à son utilisation ?

Réalisez un diagnostic

- Réalisez des fiches recensant les pathologies et dégradations rencontrées par type de local (salle de classe, sanitaires, gymnase, etc.) ;
- Etudiez l'acoustique et l'isolation phonique de chaque pièce par rapport au confort de leur usage ;
- Etudiez la réglementation concernant un ou plusieurs équipements de l'établissement (la réglementation classée par rubrique est consultable sur le « guide maintenance ») et discutez des implications de ces réglementations sur les tâches qu'effectuent les personnels de l'établissement.

Fixez des objectifs

- Maintenir la propreté de l'établissement ;
- Lutter contre les dégradations volontaires ;
- Détecter et intervenir rapidement sur les petits dysfonctionnements se traduisant par des consommations accrues (eau, énergie...) ;
- Améliorer la décoration.

Quelques exemples d'actions concrètes

- Faire réaliser certaines actions d'entretien des locaux par les élèves pour les responsabiliser dans leur utilisation ;
- Sensibiliser les utilisateurs de chaque local sur ses spécificités pour développer un usage responsable de ces lieux ;
- Sensibiliser les utilisateurs aux problèmes causés par les dégradations volontaires ou involontaires ;
- Assurer un accès facilité des différents locaux aux personnes handicapées ou à mobilité réduite

Fiche 6 : Bruit

« La lutte contre le bruit au collège fait partie de l'amélioration du cadre de vie et contribue à un meilleur apprentissage des élèves. En effet, le bruit à l'école peut entraîner des retards dans l'acquisition des connaissances, les explications des enseignants étant masquées par les bruits environnants. Chez les élèves qui prennent leur repas à la cantine, où les niveaux sonores peuvent être très élevés, on constate des manifestations de fatigue, d'instabilité et d'agitation ».

Source : Le bruit aujourd'hui - CIDB

Faites l'inventaire des actions réalisées

- Avez-vous déjà organisé des actions sur le thème du bruit dans votre collège ?
- Avez-vous déjà fait procéder à des mesures de niveaux sonores dans les salles de classe et/ou le self ?

Réalisez un diagnostic

- Possédez-vous des équipements bruyants ? Quelles sont les principales sources de bruit dans l'établissement ? Avez-vous déjà eu des plaintes des riverains quant à des niveaux sonores trop élevés (récréation, sonnerie de cours...) ?
- Etudiez l'acoustique et l'isolation phonique de chaque pièce par rapport au confort de leurs usagers.

Fixez des objectifs

- Sensibiliser les acteurs de l'établissement au problème du bruit ;
- Diminuer les niveaux sonores des parties les plus bruyantes de l'établissement ;
- Réduire les nuisances sonores causées par le collège auprès des riverains.

Quelques exemples d'actions concrètes

- Organiser des actions d'information et de sensibilisation au problème du bruit ;
- Optimiser le niveau sonore et les localisations de la sonnerie de cours afin de limiter les nuisances pour le personnel de l'établissement comme pour le voisinage ;
- Placer des embouts de feutres ou de caoutchouc sous les pieds des chaises et des tables ;
- Disposer des toiles cirées sous les assiettes à la cantine ;
- Placer des cloisonnettes dans le réfectoire ;
- Recourir à du matériel électrique et mécanique moins bruyant (le niveau sonore doit être mentionné sur l'étiquette).
- Faire installer des corrections phoniques de rattrapage : pose de matériaux absorbants au plafond et sur les murs (attention : un bon isolant thermique n'est pas forcément un bon isolant phonique) ;
- Améliorer l'isolation phonique des fenêtres : joint de calfeutrage, vitrage plus épais, remplacement ou doublement de la fenêtre si nécessaire ;

- CIDB - Centre d'information et de documentation sur le bruit : www.bruit.fr/FR/info/P%E9dagogique%20du%20bruit/0901

Fiche 7 : Déchets

Les collèges sont producteurs de déchets variés : alimentaires, électroniques, verts, de soin, toxiques, etc. En réduisant le volume global de déchets et en les triant de manière adéquate afin de favoriser leur recyclage, nous contribuons à la préservation de l'environnement tout en réalisant des économies. Sans oublier que le déchet qui coûte et qui pollue le moins est celui qui n'est pas produit !

Faites l'inventaire des actions réalisées

- Avez-vous déjà réalisé des actions sur le thème des déchets dans votre collège ?
- Connaissez-vous la nature et la quantité des déchets que vous produisez ?
- Triez-vous vos déchets (papier, métaux, bois, plastiques recyclables, piles et accumulateurs, déchets organiques, appareils électriques et électroniques) ?
- Avez-vous une idée du coût annuel d'enlèvement et de traitement de vos déchets ?

Réalisez un diagnostic

Pour connaître votre situation en matière de déchets, il est intéressant de réaliser un bilan de vos déchets sur les plans qualitatif (types de déchets), quantitatif et financier.

- Dressez une liste des déchets banals et dangereux présents dans l'établissement ;
- Évaluez les quantités de déchets générées par votre collège et les coûts qui en résultent
- Prenez contact avec la collectivité qui s'occupe de la collecte et du traitement des déchets sur votre territoire et informez-vous sur la manière dont sont collectés et traités les différents types de déchets sur votre territoire
- Choisissez les catégories sur lesquelles agir en priorité : quantité, coût ou fort impact sur l'environnement, potentiel de réduction important, existence d'un dispositif de collecte sur le territoire ;
- Choisissez des indicateurs de suivi.

Ce bilan peut également être réalisé, non pas à l'échelle de l'établissement, mais en tenant compte des déchets générés par les élèves eux-mêmes, du fait de leurs habitudes de consommation : goûters emballés, piles des baladeurs, téléphones portables, etc.

Fixez des objectifs

- Modifier les habitudes d'achat et de consommation pour réduire les déchets à la source ;
- Accorder une priorité au recyclage et à la revalorisation de vos déchets ;
- Mettre en place une démarche participative pour réduire la quantité de déchets de 75 % en 2 ou 3 ans.

Quelques exemples d'actions concrètes

- Sensibiliser tous les acteurs de l'établissement sur le lien entre les habitudes de consommation et la quantité de déchets générés (papier, cantine, etc.) ;
- Réaliser une exposition sur les gestes permettant de limiter la production de déchets, tant au sein de l'établissement que dans la vie courante ;
- Mettre en place des campagnes de tri, de recyclage et de réutilisation des déchets (papier, déchets de laboratoire, de cantine...), en veillant à associer la collectivité qui réalise la collecte des déchets ;
- Organiser le compostage de déchets verts ;
- Promouvoir et favoriser la consommation des éco-produits ;

Partenaires et outils

- ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) - www.ademe.fr
- Eco-emballages - documents de sensibilisation, d'information, quizz, jeux, magazines sur le tri des déchets pour les jeunes et les enseignants www.ecoemballages.fr
- Emmaüs : emmaus-bayonne@wanadoo.fr
- France Nature Environnement - Site concernant la prévention des déchets www.fne.asso.fr/fr/themes/sub-category.html?cid=60
- Garbiki : www.garbiki.org

Fiche 8 : L'eau

L'établissement peut non seulement faire prendre conscience des enjeux majeurs dans le domaine de l'eau, mais aussi mieux gérer sa consommation propre... et les rejets !

Faites l'inventaire des actions réalisées

- Connaissez-vous la consommation d'eau annuelle de l'établissement ?
- Les consommations d'eau font-elles l'objet d'un suivi régulier ?
- Encouragez-vous le personnel à économiser l'eau ?
- Le collège est-il équipé d'économiseurs d'eau, d'appareils économiques en eau ?
- Faites-vous vérifier systématiquement les installations pour éviter des fuites d'eau ?
- Le personnel et les élèves connaissent-ils les produits qu'il faut éviter de jeter dans les réseaux d'eau ?
- Disposez-vous d'une mare pédagogique ou d'un biotope ?
- Quels sont les atouts dont dispose votre établissement pour mettre en place des pratiques durables de gestion de l'eau ?

Réalisez un diagnostic

- Dressez le bilan de votre consommation d'eau : provenance, usages, volume annuel ;
- Listez et quantifiez les produits détergents, de bricolage et d'entretien utilisés dans l'établissement et rejetés dans les réseaux ;
- Listez les produits toxiques ou polluants utilisés dans l'établissement et susceptibles d'être rejetés dans les réseaux d'eau.

Fixez des objectifs

- Sensibiliser les acteurs de l'établissement aux enjeux globaux et locaux en rapport avec l'eau ;
- Economiser l'eau et réduire la facture de l'eau ;
- Ne plus rejeter de produits polluants dans les réseaux d'eau ;
- Utiliser des produits qui limitent la pollution des eaux usées et/ou des eaux d'écoulement (produits détergents, produits phytosanitaires, etc.).

Quelques exemples d'actions concrètes

- Sensibiliser le personnel pour la mise en place des mesures d'économie d'eau ;
- Réaliser et afficher une liste de gestes simples permettant d'économiser l'eau ;
- Surveiller régulièrement votre consommation afin de réagir rapidement en cas de fuite ;
- Récupérer l'eau de pluie en provenance des toitures pour l'arrosage ;
- Visiter une station d'épuration pour prendre conscience de l'impact des rejets dans l'eau sur son fonctionnement ;
- Limiter le recours aux produits phytosanitaires et aux pesticides ;
- Installer des réglages à double volume (3,5 litres/8 litres) au niveau des blocs sanitaires ;
- Installer des briseurs d'eau (aérateurs) sur les robinets ;

Partenaires et outils

- Agence de l'eau Adour-Garonne : <http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html>
- Centre d'information sur l'eau - L'eau du robinet en 10 chapitres - www.cieau.com
- Euskal Herriko Laborantxa Ganbara : <http://www.ehlgbai.org/>

Fiche 9 : Energie

Beaucoup de nos activités font appel à l'utilisation d'énergie. De même, les produits que nous consommons ont nécessité, pour leur fabrication et leur distribution, et nécessiteront, pour leur élimination, une certaine quantité d'énergie.

Le chauffage, l'éclairage, la ventilation, la restauration ainsi que les équipements bureautiques sont des postes de dépenses énergétiques importants pour les établissements.

Cette consommation d'énergie, au delà de l'épuisement des ressources souvent non renouvelables, constitue une source importante de gaz à effet de serre à l'origine de dérèglements climatiques à l'échelle mondiale.

La réduction de la consommation d'énergie constitue donc un enjeu environnemental majeur. Elle passe non seulement par l'amélioration des équipements et des matériaux, mais aussi par une modification des comportements.

Faites l'inventaire des actions réalisées

- Connaissez-vous votre consommation énergétique par poste (en kWh), les dépenses correspondantes (en €) (chauffage, ventilation, air conditionné, éclairage, cuisson, froid, équipements bureautiques) et leurs évolutions sur les 3 dernières années ?
- Contrôlez-vous l'évolution de la consommation globale dans le temps pour déceler d'éventuelles anomalies (variations importantes des consommations d'énergie) ;
- Avez-vous défini une température ambiante cible dans vos locaux ?
- Les personnes ont-elles reçu la consigne d'éteindre les lumières des locaux en fin de journée et lorsque les salles ne sont pas occupées ?

- Une sensibilisation permettant de créer une culture commune et de comprendre l'intérêt de réaliser ces petits gestes a-t-elle été réalisée ?
- Avez-vous installé des minuteries dans les pièces rarement éclairées ?

Réalisez un bilan énergétique

- Vérifiez les consommations énergétiques des équipements et des infrastructures ;
- Identifiez les postes les plus coûteux pour repérer les potentiels d'économie les plus importants ;
- Comparez vos consommations à des valeurs de référence ;
- Identifiez les sources de gaspillages liées aux comportements quotidiens des utilisateurs des locaux (lumières allumées, fenêtres ouvertes, ordinateurs allumés...) ;
- Faites réaliser un audit énergétique de votre bâtiment par un organisme extérieur (bureau d'études...).

Fixez des objectifs

- Renforcer les actions d'information et de sensibilisation des différents acteurs sur l'utilisation de l'énergie pour augmenter le nombre de personnes impliquées ;
- Identifier les moyens pouvant être mis en oeuvre pour économiser l'énergie avec les installations dont vous disposez ;
- Former les personnes concernées à une utilisation optimale des installations en place ;

Quelques exemples d'actions concrètes

- Sensibiliser l'ensemble des élèves et le personnel aux questions énergétiques et aux possibilités de réduire la consommation globale (éteindre la lumière, arrêter les appareils de bureau après usage, etc.) ;
 - Faire connaître les bonnes pratiques et corriger les idées fausses (les fausses bonnes idées) ;
 - Communiquer sur les consommations d'énergie et sur les objectifs que l'établissement s'est fixés, les moyens de les atteindre et afficher les réussites !
 - Choisir l'emplacement des postes de travail de façon à profiter autant que possible de l'éclairage naturel ;
 - Installer des dispositifs permettant d'éviter les veilles au niveau des appareils électriques (multiprise avec bouton marche-arrêt) ;
 - Peindre les murs avec des couleurs claires ;
 - Remplacer vos ampoules classiques par des ampoules économiques (fluocompactes) dans les endroits où la lumière est souvent allumée et de façon continue : couloirs, cuisine, réfectoire, salle des professeurs..., en veillant toutefois à maintenir un confort visuel satisfaisant ;
 - Installer des détecteurs optiques qui allument et éteignent automatiquement les ampoules lors des passages.
- Objectif Climat - sensibilisation à la problématique du dérèglement climatique et accompagnement dans des projets de réduction de l'empreinte carbone des classes et des établissements scolaires - www.objectifclimat.org
Association Bizi : <http://www.bizimugi.eu/>

Fiche 10 : Métiers - Orientation professionnelle

Dès le collège, l'orientation professionnelle commence à être une préoccupation des élèves. C'est l'occasion de leur faire découvrir les métiers du développement durable ou encore la manière dont le développement durable peut être pris en compte dans les différents métiers.

Faites l'inventaire des actions réalisées

- Organisez-vous ou participez-vous à des forums métiers ?
- Organisez-vous des visites d'entreprises, de collectivités ?
- Les enseignants ont-ils une bonne connaissance du monde professionnel ?
- Prévoyez-vous des questionnaires pour interroger les professionnels rencontrés ? Certaines questions concernent-elles les aspects développement durable ?

Réalisez un diagnostic

- Évaluez à travers un petit questionnaire les connaissances des enseignants et des élèves sur les métiers du développement durable.

Fixez des objectifs

- Améliorer les connaissances des métiers du développement durable ;
- Faire connaître la manière dont le développement durable peut être intégré dans les différents métiers au sein des entreprises, collectivités ...

Quelques exemples d'actions concrètes

- Organiser des visites d'entreprises, de collectivités ayant mis en place une démarche de développement durable, en lien avec une autre thématique prioritaire choisie dans le cadre de l'Agenda 21 ;
- Inviter des professionnels du domaine à venir parler de leurs métiers ;
- Organiser un forum métier avec un volet développement durable ;
- Organiser l'option professionnelle de 3ème autour du développement durable ;

Fiche 11 : Milieu naturel

La protection de la nature est une priorité absolue pour assurer aux générations futures un cadre de vie agréable et des ressources naturelles préservées.

La connaissance du patrimoine naturel par les acteurs de l'établissement peut susciter l'envie et le besoin de protéger la nature et de réduire les pollutions générées par l'établissement.

L'aménagement des espaces verts dans les établissements est un bon moyen de sensibiliser les acteurs de l'établissement à la préservation de la nature.

Faites l'inventaire des actions réalisées

- Faites-vous des sorties ou des séjours orientés vers le milieu naturel ?
- Participez-vous aux actions locales et nationales pour la protection de la nature ?
- Réalisez-vous des actions autonomes de sensibilisation et de sauvegarde des écosystèmes ?
- Réalisez-vous des aménagements dans l'enceinte de l'établissement pour la diversification et l'étude de la faune et de la flore ?
- En particulier, gérez-vous vos espaces verts en tenant compte de l'impact de vos pratiques sur l'environnement et les écosystèmes ?
- Connaissez-vous l'impact des pollutions générées par l'établissement sur la flore et la faune locales ?

Réalisez un diagnostic

- Faites un inventaire des espèces ou des biotopes présents dans et autour de l'établissement (photos, dessin...);
- Évaluez les connaissances et le savoir-faire des différents acteurs de l'établissement concernant :
 - les écosystèmes présents dans l'enceinte de l'établissement ou à proximité ;
 - l'impact des pollutions générées par leurs comportements sur ces écosystèmes (pollutions du sol et de l'eau, utilisation de produits phytosanitaires ou de pesticides, fauchage régulier ou tardif des parties enherbées, etc.).

Fixez des objectifs

- Améliorer la connaissance des acteurs de l'établissement sur leur patrimoine naturel ;
- Mettre en place une gestion durable des espaces verts de l'établissement ;
- Créer un biotope au sein de l'établissement ;
- S'engager dans des actions de protection des espaces naturels situés sur la commune.

Quelques exemples d'actions concrètes

- Informer et sensibiliser tous les acteurs de l'établissement à la protection des espaces naturels et à l'impact des pollutions ;
- Participer aux actions locales et nationales de sensibilisation et de protection de la nature (actions des associations de protection de l'environnement, ...);

- Réaliser des “ biotopes ” de proximité (mare pédagogique, compostage, potager, fauche tardive des pelouses, taille tardive des haies et buissons...);

Graine Aquitaine, réseau régional d'éducation à l'environnement : <http://www.graine-aquitaine.org/>
 CPIE Littoral Basque : www.cpie-littoral-basque.eu

Fiche 12 : Prévention des risques

Les risques peuvent être de deux types : naturels et technologiques. Pour les minimiser dans un établissement, il existe des gestes simples et des mesures efficaces qui ne sont pas forcément coûteuses.

Faites l'inventaire des actions réalisées

- Le collège est-il situé sur une zone à risque (naturel, industriel, nucléaire) et connaissez-vous les procédures en cas d'urgence ?
- Avez-vous mis en place un plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs ?
- Les usagers de l'établissement sont-ils parfaitement informés des consignes de sécurité ?
- Des exercices pratiques d'évacuation ont-ils déjà eu lieu ?
- Connaissez-vous l'emplacement des sorties de secours, des extincteurs et des lieux de stockage des matières premières dangereuses ?
- Contrôlez-vous régulièrement les équipements sportifs (panneaux de basket, cages de buts et autres) et les machines dans les ateliers fréquentés par les élèves ?

Fixez des objectifs

- Former tous les ans tous les adultes et une partie des élèves aux gestes de premiers secours ;
- Faire suivre une formation de secouriste à 1 adulte sur 4 dans les 2 ans à venir ;
- Prévoir et faire connaître les différents plans d'évacuation.

Quelques exemples d'actions concrètes

- Faire réaliser les contrôles de sécurité sur les équipements potentiellement dangereux ;
- Informer et sensibiliser aux risques en milieu scolaire ;
- Organiser des exercices d'alerte pour assurer la maîtrise effective de l'alerte ;
- Former différents acteurs aux premiers secours et à la prévention des risques ;
- Encourager les élèves à devenir jeune sapeur-pompier volontaire.

Fiche 13 : Santé / bien-être

L'éducation à la santé ne constitue pas une nouvelle discipline : elle se développe à travers tous les enseignements et la vie scolaire. Elle vise à promouvoir la responsabilité par l'appropriation de connaissances et le développement d'attitudes telles que l'estime de soi, le respect des autres, la solidarité, l'autonomie, la responsabilité.

Faites l'inventaire des actions réalisées

- Assurez-vous un accompagnement scolaire et un soutien individualisé pour les élèves en difficulté ?
- Organisez-vous des actions et des programmes sur la prévention des conduites à risque et la citoyenneté (addictions, sexualité, relations filles/garçons, mal-être, suicide, violence) ?
- Savez-vous si les membres du personnel ont connaissance de toutes les consignes d'hygiène concernant leur travail et s'ils s'y conforment ?
- Est-ce que les consignes médicales à tenir en cas d'urgence sont clairement affichées ?

Réalisez un diagnostic

- Faites un état des lieux des problèmes de santé rencontrés (fréquences, gravité, évolutivité, répercussions sur les apprentissages) ;
- Repérez les principaux facteurs affectant la santé des élèves ;

- Faire un état des lieux des ressources (quels sont les relais de proximité, les personnes ressources qui pourraient être sollicitées).

Fixez des objectifs

- Rendre les élèves acteurs de leur prévention ;
- Sensibiliser toute la communauté éducative à la question de la promotion de la santé des élèves ;
- Développer l'implication des adultes dans l'éducation à la santé ;
- Permettre un suivi et un accès aux soins à tous les élèves.

Quelques exemples d'actions concrètes

- Constituer un groupe santé dans votre établissement, composé de professionnels, de jeunes et de parents ;
- Informer, sensibiliser et former les élèves mais aussi les adultes aux aspects santé ;
- Promouvoir des activités physiques et sportives ;
- Favoriser des actions permettant le développement des compétences psychosociales ;
- Favoriser l'intégration scolaire des jeunes handicapés ou malades chroniques ;
- Apporter une attention particulière aux élèves en difficulté (mal-être, troubles du comportement alimentaire,...) ;

Fiche 14 : Solidarité locale

Le respect de l'équité sociale, des valeurs républicaines et celles de l'Évangile impose à notre établissement le rejet de toute discrimination basée sur des critères tels que le sexe, la nationalité, la race, les conditions sociales, la religion, l'âge ou le handicap.

De la même façon, l'établissement ne vit pas en vase clos, il renforce les liens avec le monde qui l'entoure et participe à la vie de la communauté.

Faites l'inventaire des actions réalisées

- Accueillez-vous des élèves handicapés ? Avez-vous des classes de primo-arrivants ?
- Quels sont les dispositifs existants au sein de l'établissement pour prendre en compte les familles en difficulté ?
- Participez-vous à des réseaux d'échange avec d'autres établissements ?
- Existe-t-il des actions de soutien scolaire entre les élèves eux-mêmes ?
- Y a-t-il des systèmes d'entraide dans quelque domaine que ce soit, à l'intérieur de l'établissement et vers l'extérieur ?
- Existe-t-il des contacts avec des associations locales d'insertion et/ou de solidarité ?
- Existe-t-il des actions visant à favoriser le respect de l'autre, la connaissance de la différence ?

Réalisez un diagnostic

- Répertoirez le nombre d'actes ou de comportements irrespectueux durant une période donnée ;
- Réalisez une enquête sur les représentations des différents membres de la communauté scolaire par rapport aux différences ;
- Calculez le pourcentage d'élèves en échec scolaire. Vérifiez si le nombre d'heures de soutien scolaire est suffisant.

Fixez des objectifs

- Permettre un accès à la scolarité pour tous ;
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des élèves ;
- Veiller à la mixité sociale dans les différentes filières ;
- Diminuer les comportements intolérants ou irrespectueux ;
- Favoriser la solidarité avec les personnes en difficulté ;
- Mettre en place une entraide scolaire entre les élèves ;
- Participer à des actions d'animation dans une maison de retraite ;

- Soutenir des associations par l'implication d'élèves, la mise à disposition de locaux et par des dons en nature (mobilier, nourriture, matériel ...);
- Créer des expositions sur la tolérance, les inégalités sociales, la précarité;
- Tisser des liens entre l'établissement scolaire et la ville dans laquelle il est implanté (réseaux professionnels, associations, clubs sportifs, organisations d'entraide,...).

Secours-catholique : <http://www.secours-catholique.org/delegations/pyrenees-atlantiques-bearn-pays-basque/>
Restos du cœur : ad64.siege@restosducoeur.org

Fiche 15 : Solidarité internationale

La solidarité, la coopération, l'équité et la lutte contre la pauvreté sont au cœur des préoccupations de la déclaration de Rio. Les actions de coopération dans le cadre des Agendas 21 d'établissement s'inscrivent donc tout à fait dans ces démarches. Les établissements scolaires peuvent trouver matière à de nombreux et enrichissants échanges avec d'autres établissements, ne bénéficiant pas de notre niveau de vie. Ceux-ci offrent par ailleurs l'occasion de développer une citoyenneté plus active.

- Existe-t-il des contacts avec des associations de solidarité ?
- Consommez-vous des produits issus du commerce équitable ?
- Organisez-vous des événements permettant une meilleure connaissance des différentes cultures ?
- Votre commune est-elle engagée dans un projet de coopération avec un pays du Sud ?

Fixez des objectifs

- Sensibilisez les élèves aux réalités des pays du Sud à partir des autres thématiques prioritaires choisies dans le cadre de l'Agenda 21 (eau, déchets, transports,...)
- Mettez en place un partenariat avec un collège d'un autre pays ;
- Sensibilisez à l'impact de nos comportements sur les autres pays ;
- Faites connaître le commerce équitable.

Quelques exemples d'actions concrètes

- Participer à la semaine de solidarité internationale organisée chaque année en novembre ;
- Correspondances et échanges scolaires avec d'autres élèves à l'étranger ;
- Organiser des repas ou petit déjeuners avec des produits issus du commerce équitable ;

EDUCASOL : plateforme française d'éducation au développement et à la solidarité internationale : www.educasol.org

SEM'jeunes : <http://semjeunes.fr/>

Terres des hommes : <http://www.terredeshommes.fr/>

Fiche 16 : Transports

Les déplacements des élèves et des personnels des collèges entre leur domicile et l'établissement génèrent diverses nuisances : pollution, problèmes de sécurité routière, engorgement de l'accès au collège à certaines heures, consommation d'énergie non renouvelable... Il est possible d'infléchir les comportements de chacun, en encourageant les transports propres et les modes doux de déplacement (marche à pied, vélo,...).

Faites l'inventaire des actions réalisées

- Avez-vous un parking à vélos et des vestiaires adaptés ?
- Existe-t-il des arrêts de transports en communs et des pistes cyclables à proximité ?
- Existe-t-il des problèmes liés à la desserte de l'école (sécurité, nuisance pour le voisinage...) ?
- Affichez-vous les cartes du réseau du transport public et le plan des pistes cyclables ?
- Connaissez-vous les modes de transports utilisés par les élèves ou le personnel pour venir à Largenté (types, fréquences, conditions, kilomètres parcourus) ?
- Connaissez-vous le nombre d'accidents liés aux déplacements domicile-établissement ?

- Avez-vous déjà réalisé des actions de sensibilisation dans votre collège sur le thème des déplacements domicile-collège : journée prévention routière, sensibilisation aux modes de transport doux (marche à pied, vélo...), formation au bon usage de la mobylette, etc. ?

Réalisez un diagnostic

- Identifiez les différents modes de transport utilisés par les élèves et le personnel (diagnostic de mobilité ; d'accessibilité) ;
- Identifiez sur une carte les lieux d'habitation des élèves et du personnel ;
- Évaluez les surfaces occupées respectivement par les parkings pour les vélos et pour les voitures ;
- Évaluez les temps et les coûts de déplacements par élève, selon les modes de transport utilisés ;
- Recensez les accidents liés aux déplacements des élèves du personnel de l'établissement ;
- Identifiez les plages horaires pendant lesquelles ont lieu le plus de déplacements ;
- Recensez les freins à l'usage d'autres modes de transport que la voiture, et imaginez les leviers d'action pour lever ces freins.

Fixez des objectifs

- Améliorer la sécurité routière ;
- Modérer la circulation aux abords des collèges ;
- Former les élèves sur la relation de " cause à effet " entre les modes de déplacements, la qualité de l'air et la santé ;
- Faire prendre conscience aux élèves et aux personnels de l'établissement des moyens existants pour agir, chacun à son niveau, et inciter chacun à passer à l'acte.

Quelques exemples d'actions concrètes

- Sensibiliser aux problèmes posés par l'usage de l'automobile : ses conséquences sur la sécurité, la santé et l'environnement ;
- Diffuser des dépliants de sensibilisation sur l'éco-mobilité (voir outils pédagogiques) ;
- Informer les élèves sur les cheminements piétonniers et les pistes cyclables existants ; école-domicile en vélo / transport en commun / co-voiturage ;
- Organiser une journée " à l'école sans voiture ".
- Développer le covoiturage en favorisant la mise en relation des personnes voisines ;
- Réaliser un plan de déplacement vers l'école (PDE), en associant tous les partenaires de l'établissement ;
- Assurer l'accessibilité aux transports pour les personnes à mobilité réduite.